

<p>Public concerné, nombre,</p>	<p>Le public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salariés de structures relevant de l'animation sociale • Demandeurs d'emploi • Jeunes diplômés avec un projet professionnel dans le champ de l'animation sociale <p>L'effectif minimum du groupe constitué est de 8 personnes, l'effectif maximum est de 20 personnes.</p>
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences préalables à l'entrée en formation <ul style="list-style-type: none"> ○ être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité. ○ être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures sauf titulaires du BAPAAT ; CQP « Animateur périscolaire » ; CQP « Animateur de loisirs sportifs » ; BAFA ; BAFD ; BAC PRO SPVL ; BAC PRO Agricole ; BEP Agricole ; BAC PRO ASSP ; CAP Petite Enfance ; BEP CSS ; BEP ASSP ; BEPA SAP ; titre pro agent(e) de médiation, information, services ; titre pro technicien(ne) médiation services ; DEAVS ; DE AES ; DE AMP ; DP Aide-Soignant ; DE Auxiliaire de puériculture ; DE TISF ; DE moniteur éducateur ○ avoir 18 ans dans les 3 mois du début de la formation • Tests d'aptitudes complémentaires dans la limite des places disponibles • Un positionnement en début de formation permet d'adapter un Validation par blocs de compétences La validation par Unités Capitalisables valables 5 ans donne le choix au candidat d'aller à son rythme. Le parcours peut être complet ou partiel. La validation d'un bloc de compétence donne lieu à la remise d'une attestation. • Formation accessible aux personnes handicapées
<p>Présentation générale (problématique, intérêt)</p>	<p>L'animateur social:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorise la cohésion sociale et prévient les risques d'exclusion, • Maintient l'autonomie physique, psychique et/ou sociale de la personne, • Dynamise les liens sociaux sur le territoire, • Exerce son métier dans des structures spécifiques : EHPAD, centre social, maison de quartier...
<p>Objectifs</p>	<p>La formation vise à qualifier des animateurs professionnels en développant les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire; • Animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ; • Encadrer des actions d'animation sociale ; • Participer au fonctionnement de la structure dans son environnement ; • Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

	<p>Lors de la première semaine de formation, un positionnement est organisé. Il permet de faire le bilan des compétences déjà acquises par l'apprenant. L'équipe pédagogique fait le point avec le stagiaire de son parcours scolaire et des validations par équivalence de diplômes, de son parcours professionnel et des allègements de formation pouvant être mis en œuvre dans le respect du référentiel professionnel et du référentiel de certification.</p> <p>Cette démarche affine l'accompagnement nécessaire à mettre en œuvre par l'équipe pédagogique.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>3 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ découvrir et participer au fonctionnement des structures ○ concevoir un projet d'animation ○ mettre en œuvre des activités d'animation sociale dans le cadre d'un projet <p>Le BPJEPS Animation sociale est obtenu par la capitalisation de 4 unités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les deux unités capitalisables communes à toutes les spécialités : <ul style="list-style-type: none"> ○ UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. ○ UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ● Les deux unités capitalisables spécifiques de la spécialité « animation sociale » : <ul style="list-style-type: none"> ○ UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale ○ UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale <p>Le temps de formation est organisé en 3 modules, chacun étant découpé en séquences afin d'atteindre des objectifs professionnels précis. Les temps de formation en entreprise sont intégrés dans cette architecture, chaque période en entreprise fixe des objectifs correspondant au contenu de formation en centre.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>La progression pédagogique mise en œuvre en centre de formation s'articule en différentes phases :</p> <p>Lors de la première phase de formation, des tests de vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique se font par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire portant sur les obligations légales et réglementaires de l'animateur - L'acquisition de connaissances relatives à l'encadrement des publics - La validation par le tuteur de compétences relatives à la mise en situation pédagogique. <p>A l'issue de cette période, le stagiaire peut être amené à mener en autonomie des activités d'animation.</p> <p>Après un apport théorique en début de session (connaissance des structures et publics de l'animation sociale, méthodologie de l'activité d'animation), les stagiaires, répartis en sous-groupes (constitués par tirage au sort afin d'être au plus proche de la réalité du travail en équipe) préparent, mettent en œuvre et évaluent des activités d'animation auprès des publics enfance ou adolescence, gérontologie et handicap. Ces activités sont proposées en partenariat avec des structures existantes sur le territoire. Ces mises en situation pratiques sont beaucoup plus formatrices que le simple jeu de rôle utilisé lors des tests de positionnement. Elles permettent de se confronter aux exigences de la réalité quotidienne du travail et de mesurer l'écart entre l'idéal théorique (nécessaire) et cette réalité (gestion des imprévus). Cette méthodologie de l'activité d'animation est également mise en place par le stagiaire sur son milieu professionnel. Le tuteur constitue le relais du centre de formation pour permettre la prise de responsabilité du stagiaire dans les activités, ce dernier devant favoriser la prise d'autonomie.</p> <p>La maîtrise de la méthodologie de projet est acquise au travers de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre d'un projet en sous-groupe dans une structure accueillant un public en difficultés sociales. L'écriture du projet et la réalisation de deux séances d'activités d'animation leur permettent d'aller jusqu'à la troisième phase de la

	<p>méthodologie qu'est l'évaluation intermédiaire, le réajustement de la deuxième séance et l'évaluation finale.</p> <p>- La mise en œuvre par le stagiaire d'un projet d'action (comportant plusieurs séances d'activités) au sein de sa structure de stage</p> <p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie de l'alternance des MFR, exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo..., plan d'étude, mise en commun, exploitation de l'expérience en entreprise, ... • Visites en entreprise et interventions de professionnels ; • Mises en situation professionnelle dans différentes structures ; • Supports pédagogiques ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles ; • Mise à disposition de revues professionnelles de l'animation <p>De plus, un outil intitulé « Mon parcours », inséré dans le livret de formation, est remis à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci lui permet d'effectuer des bilans formatifs sur ses compétences professionnelles avec son tuteur et formateur référent avant chaque épreuve certificative.</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure • Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire • conduire des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne • mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle
<p>Modalité d'acquisition de la certification (si formation certifiante ou diplômante)</p>	<p>La certification se déroule encours de formation sous la forme de 2 épreuves certifiant 4 Unités Capitalisables.</p> <p>Epreuve 1 : Regroupement sur une seule épreuve des UC1 et UC2 ayant pour objectifs d'évaluer la compétence du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. • UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure <p>Etude par la commission d'évaluation d'un dossier d'au minimum 20 pages (annexes non incluses) réalisé par le candidat. Un entretien de 40 minutes au maximum comprenant 20 minutes au maximum de présentation par le candidat et 20 minutes au maximum d'échange avec la commission d'évaluation a pour objet de demander des précisions en référence aux trois parties du dossier. Lors de cet entretien, le candidat pourra utiliser un support de communication de son choix.</p> <p>Epreuve 2 : Regroupement au cours de la même épreuve des UC3 et UC4 ayant pour objectifs d'évaluer la compétence du stagiaire à :</p> <p>UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale</p> <p>Etude par la commission d'évaluation d'un dossier d'au minimum 20 pages présentant son cycle d'animations intégré dans un projet et de la conduite d'une séance</p>

	<p>d'animation en lien avec le projet d'animation présenté dans le dossier. La mise en situation durera 45 mn au minimum et de 60 minutes au maximum. Elle sera précédée d'un entretien d'une durée de 15 mn pendant lequel le candidat présente son action d'animation dans le projet, puis sera suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum. Cet échange permettra au stagiaire d'analyser sa prestation, de faire le cas échéant des propositions d'aménagement.</p> <p>Les modalités de rattrapage sont identiques à l'épreuve initiale. Le candidat ne sera évalué que sur l'UC (ou les UC) non réussie(s). La commission d'évaluation est composée d'un formateur et d'un professionnel de l'animation.</p>
Durée	<p>Durée :</p> <p>1435 heures soit 41 semaines à 35 heures dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise : 770 heures soit 22 semaines - Centre de formation : 665 heures soit 19 semaines
Dates	Dates
Lieu(x)	Maison Familiale Rurale 16 rue des Halles 21450 BAIGNEUX LES JUIFS
Coût par participant	Frais de formation : 6 650€
Responsable de l'action, Contact	Madame LAVIER Bénédicte 03 80 96 50 89 benedicte.lavier@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	<p>Formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ LAVIER Bénédicte ○ BILBOT Stéphane ○ BRIFFAUT Jonathan ○ MORIZOT Séverine ○ GEORGET Alexandra
Suivi de l'action	<p>Des feuilles d'émargement hebdomadaires sont signées chaque demi-journée de formation par les stagiaires et les formateurs. Une attestation de suivi de formation est délivrée par la MFR à la fin de chaque semaine de formation. Ces documents sont envoyés aux financeurs de l'action.</p> <p>Une attestation de stage est co-signée par le tuteur, le directeur de la structure de stage, le directeur de la MFR et le stagiaire.</p>
Evaluation de l'action	<p>Un bilan oral et écrit est réalisé à chaque fin de période en centre de formation afin de pouvoir mesurer la satisfaction des stagiaires et de réajuster si nécessaire.</p> <p>Un bilan intermédiaire est conduit avec les financeurs au milieu de parcours.</p> <p>A la fin de la formation, différents bilans sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan oral collectif - Bilan oral individuel - Bilan écrit individuel - Bilan avec les tuteurs <p>A l'issue de la formation (3 mois (demandeurs d'emploi formés), 6 mois et 12 mois) des enquêtes d'insertion sont réalisées auprès des stagiaires par téléphone ou mail.</p>
Passerelles et débouchés possibles	<p>K1206 Intervention culturelle G1202 Animation d'activités culturelles, techniques ou ludiques</p>